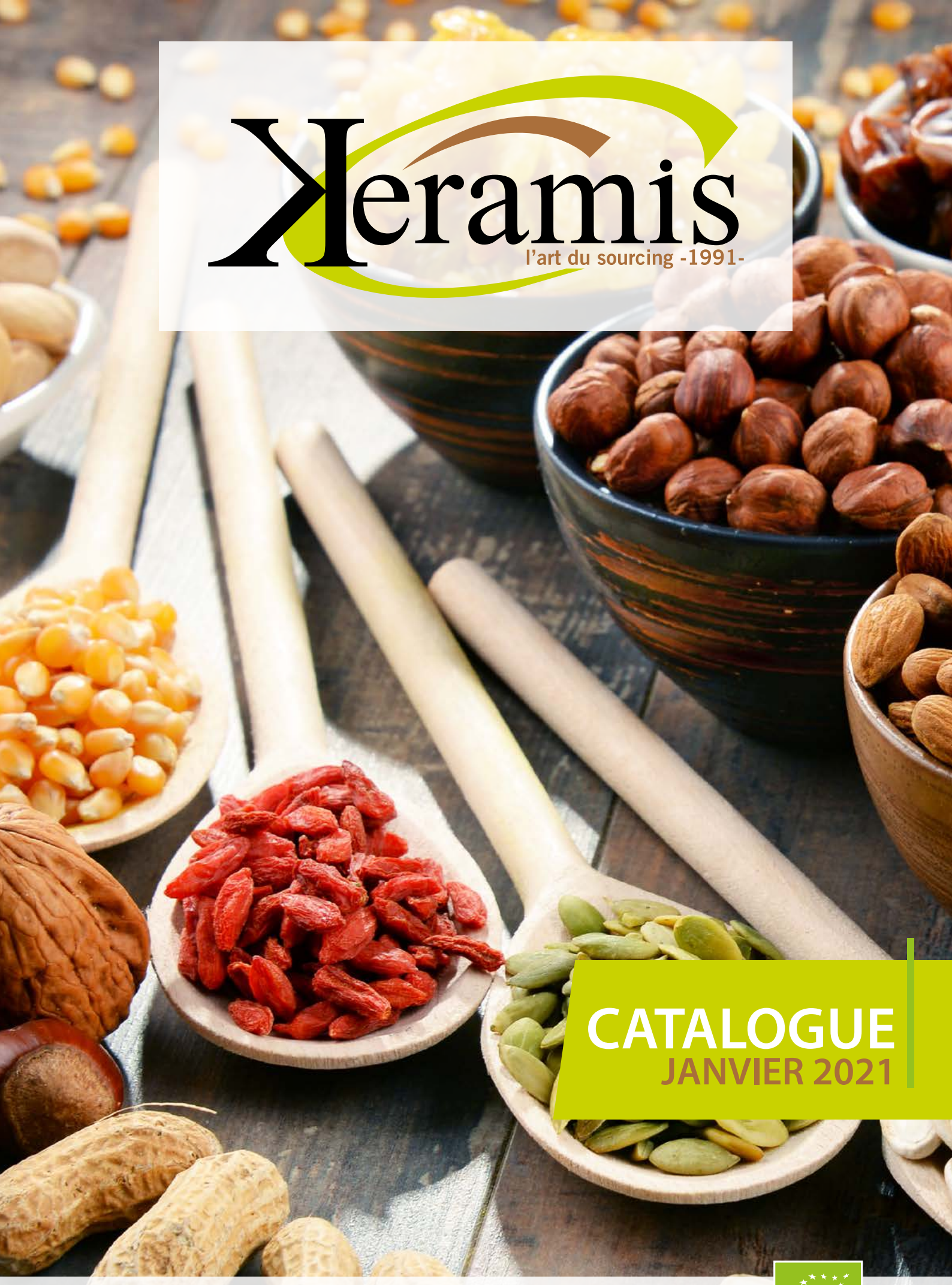

Keramis

l'art du sourcing -1991-

CATALOGUE
JANVIER 2021

MATIÈRES PREMIÈRES & INGRÉDIENTS BIO

EDITORIAL

Le marché des produits bio suscite un intérêt toujours croissant.
La « bio » bénéficie d'une aura de naturalité et de confiance répondant parfaitement aux nouvelles attentes des consommateurs à la recherche de produits sains et locaux.

Chez KERAMIS, nous sommes bien davantage qu'un simple distributeur de produits bio. Notre projet est d'être un acteur incontournable de la transition alimentaire, en incarnant les valeurs qui vont bien au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique et qui sont indispensables à la construction d'un modèle fiable, durable et socialement responsable.

Nous sommes actuellement engagés dans une démarche de labellisation - Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui va nous permettre d'améliorer les impacts écologiques et sociaux de nos différentes activités.
Pour élargir notre gamme de produits équitables, nous avons obtenu la certification Fairtrade de Flocert en 2020 et serons certifiés Commerce Equitable Fair for Life d'Ecocert en 2021.
Pour sécuriser nos achats, nous poursuivons le développement des partenariats de nos filières en privilégiant les produits français et européens tout en diversifiant les bassins d'approvisionnement dans d'autres régions du monde.

Soyez certains que nous nous engageons à vous apporter chaque jour notre fiabilité, nos services et nos conseils, qui demeurent l'ADN de KERAMIS.

Vincent Massonnat
Directeur Commercial

Nous ne faisons que du bio, nous le faisons depuis 1991 et nos premiers clients comme nos premiers fournisseurs sont toujours nos partenaires

Horaires d'ouverture

SERVICE COMMERCIAL & ADV
Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h30
13h30 - 18h00
sauf vendredi : 17h00

ENLEVEMENT MARCHANDISES
• Cavaillon : 7h – 15h30
• Betton : 7h30 – 15h

Coordonnées

594 Chemin du Puits des Gavottes
84300 Cavaillon
Tél. 04 32 50 16 16 - Fax 04 90 05 69 10
ingredients@keramis.bio

Retrait des commandes :
570 Allée des Cabedans 84300 Cavaillon
10 rue de la forge 35830 Betton

■ Tarifs en euros HT/kg, départ Cavaillon ou Betton.
- Pour toute commande inférieure à 1000€ H.T. net, les frais de transport sont refacturés au coût réel (les ruptures ne sont pas prises en compte).
- Le minimum de commande est de 300 € H.T. net. En dessous, 25 € de frais de gestion de commande seront refacturés.

■ Prix spécifiques sur engagement de volume contractuel.

■ Les prix indiqués sont les prix valables au **1er janvier 2021**. Ils sont sujets à variation en fonction du cours des matières premières et des taux de change.

■ Les reliquats ne sont pas gérés sauf commande spécifique contractuelle.

■ La distribution par KERAMIS de produits issus de l'agriculture biologique est certifiée par l'organisme certificateur **Bureau Veritas Certification** (FR-BIO-10). Le certificat produit est à votre disposition sur simple demande.

Ce tarif n'est pas exhaustif.
Pour toute question,
n'hésitez pas à nous contacter.

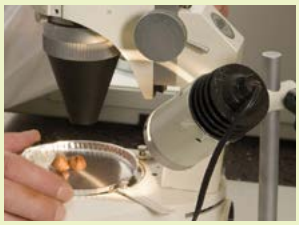

Notre maître-mot

La recherche permanente de la qualité optimale

Une qualité « sans concession » :
• des produits et matières premières d'origine agricole « Bio »
• une production avec des standards élevés
• une parfaite connaissance de nos partenaires
• une veille quotidienne de la réglementation

Une analyse des risques associée à chacun de nos produits:
• un plan de contrôle élaboré annuellement (agréages, analyses, audits fournisseurs,...)
• le refus de produits issus d'OGM conformément à la réglementation bio
• des fiches techniques très complètes

Une parfaite maîtrise des sources d'approvisionnement, véritable pilier de notre système qualité :
• nos filières d'approvisionnement sont sécurisées depuis 25 ans
• nos fournisseurs sont devenus de véritables partenaires avec lesquels nous entretenons une relation respectueuse et équilibrée avec :
  • des exigences de qualité claires et formalisées
  • des visites et audits réguliers
  • un plan de contrôle établi et argumenté
  • un agréage des marchandises dès la réception

Des produits sans pesticide :
KERAMIS garantit la vente / l'approvisionnement de produits bio sans résidu** (dans les limites de la contamination environnementale)*.

KERAMIS conduit sa démarche de contrôle pesticides sur la base «BNN Guidelines», véritable outil de référence dans l'univers du bio. Des prélèvements réguliers et aléatoires sont analysés par des laboratoires indépendants et accrédités.

* des traces infinitésimales de certains pesticides dans les sols peuvent potentiellement apparaître, même plusieurs années après leur utilisation.

** conformément à la réglementation bio.

Le service + Clarté et Engagement

Un accusé de réception de commande vous sera systématiquement transmis. Il est la base de notre engagement et vous confirme la date de livraison, le prix des produits et leur disponibilité.

Une **ÉQUIPE** à votre service !

Florent
Responsable des ventes
resp.ventes@keramis.bio

Anne-Julie
Assistante de gestion
assgestion@keramis.bio

Nicolas
Responsable achats
achats.ingredients@keramis.bio

Benoit
Approvisionneur
appro@keramis.bio

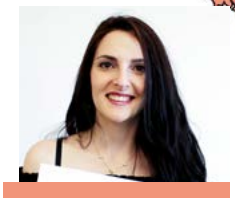

Aurélia
Assistante commerciale
secteur Grand Ouest
assco.no@keramis.bio
04 88 85 41 13

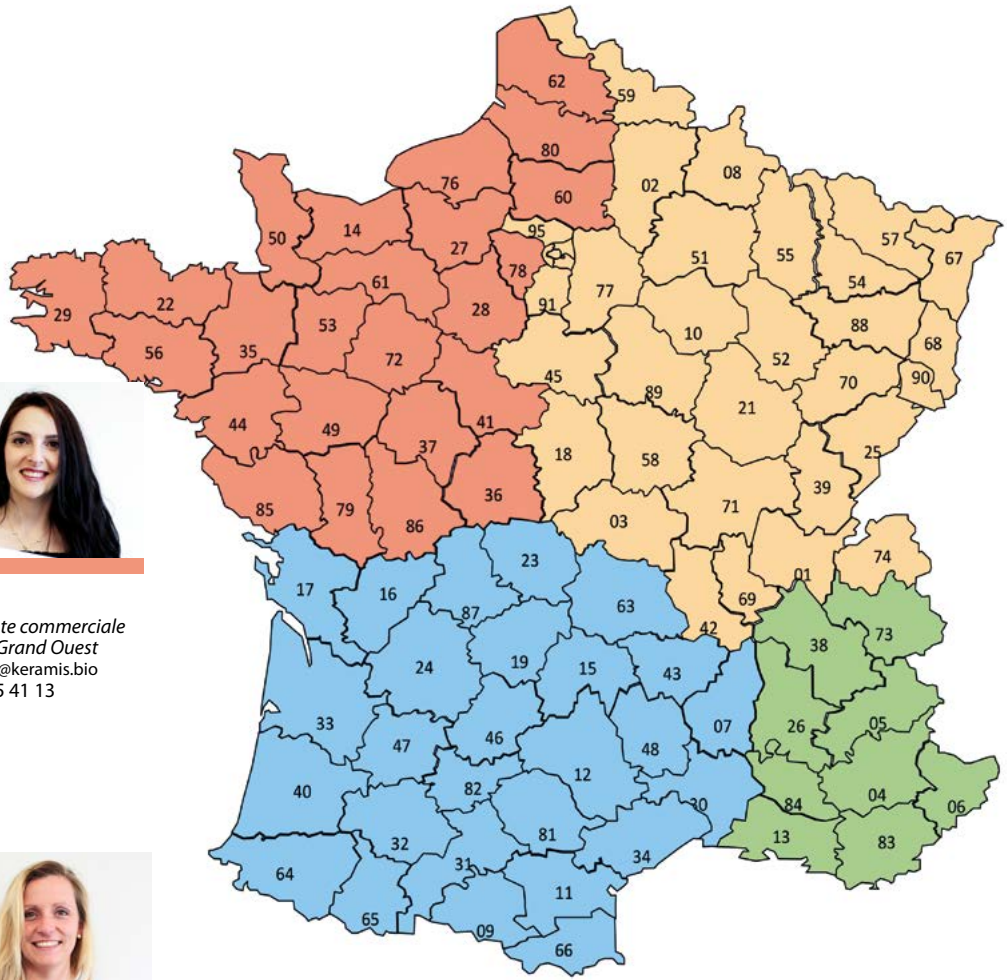

Virginie
Commerciale
secteur IdF, Nord Est & Dom-Tom
commercial.ne@keramis.bio
04 32 50 17 18

Anaïs
Assistante commerciale
secteur IdF, Nord Est & Dom-Tom
assco.ne@keramis.bio
04 32 50 07 43

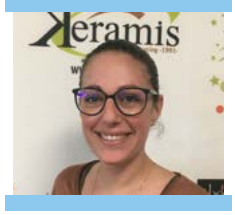

Chloé
Commerciale
secteur Sud Ouest
commercial.so@keramis.bio
04 88 85 40 99

Léa
Assistante commerciale
secteur Sud Ouest
assco.so@keramis.bio
04 86 69 25 56

Véronique
Commerciale
secteur Sud Est et Export
commercial.se@keramis.bio
04 32 50 07 47

Sabrina
Assistante commerciale
secteur Sud Est et Export
assco.se@keramis.bio
04 88 85 41 14

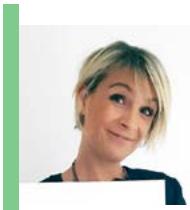

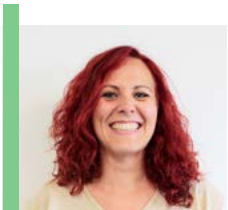

FABRICATION ET

La Biocerie

CONDITIONNEMENT

POUR VOS FABRICATIONS & CONDITIONNEMENTS À FAÇON

Atelier spécialisé produits
BIO
VEGAN
SANS GLUTEN
SANS CUISSON (RAW)

MÉLANGE À FAÇON :

- de graines, fruits secs et fruits à coques
- conditionnement en 100 g à 25 kg
- minimum de fabrication 700 kg
- délai rapide : 4 à 6 semaines

CONDITIONNEMENT :

- Différents types de contenants
  - Doypacks
  - Sachets refermables par glissière
  - Sachets refermables avec bouchon
  - Sachets soudés
  - Sacs kraft cousus (3 ou 5 kg)
- De 100 g à 5kg
  - étiquetage recto ou recto verso
  - minimum de fabrication 700 kg
  - délai : 4 à 6 semaines de fabrication
  - graines, fruits secs, fruits à coques et sucre

Fabrication de poudres de fruits & de légumes

La BIOCERIE permet de produire des poudres 100% fruits ou 100% légumes de tous types telles que :
coco, figues, banane, mangue, myrtille, carotte, épinard, betterave, acérola, goji, …
La matière première peut être fraîche, séchée ou en conserve. Le séchage est réalisé par un procédé innovant avec une température inférieure à 42°. Notre process n'utilise aucun additif et permet de conserver toutes les qualités gustatives et nutritionnelles pour des poudres 100% fruits ou légumes.

Notre service R&D est à votre disposition pour élaborer un process adapté à votre besoin (minimum de commande 500 kg).

Ces poudres peuvent être utilisées en colorant ou en aromatisant (goût du fruit sans apport de texture ni d'inclusion).

SOMMAIRE

FRUITS SECS COQUES ..... p. **6**
Amandes, Noisettes, Noix ...

FRUITS SECS MOELLEUX ..... p. **7**
Abricots, Figues, Raisins ...

GRAINES & OLÉAGINEUX ..... p. **8**

LÉGUMINEUSES & CÉRÉALES ..... p. **9**
Flocons, Semoules ...

CACAO & CHOCOLAT ..... p. **10/11**
Barrettes, Beurres, Couvertures, , Pâtes, Pépites, Poudres...

HUILES & GRAISSES ..... p. **13**

PRODUITS LAITIERS & OEUFS ..... p. **13**

SUCRES & SUCRANTS ..... p. **14**
Miel, Sucres, Sirop

FARINES ..... p. **15**
Farines de blé, Farines sans gluten ....

FRUITS ÉLABORÉS ..... p. **16**
Confits, Conserves, Préparations ...

AIDES À LA PÂTISSERIE ..... p. **17/18/19**
Aromatisants, Levures, Mixs, Texturants,
Colorants, Inclusions et Toppings

ÉPICERIE ..... p. **20/21/22**
Condiments, Légumes, Olives, Pâtes, Tomates,
Aromates et Épices

Xeramis
l'art du sourcing -1991-

FRUITS SECS COQUES

Amandes Ouzbèques

Afin de proposer une amande de qualité avec un tarif compétitif, nos acheteurs se sont rendus en Ouzbékistan pour découvrir leurs champs d'amandes BIO. D'une forme plus ronde et généralement plus petite que les calibres standards européens, cette amande a su nous séduire par son goût légèrement toasté, dû au climat local, et son côté croquant. Elle fait déjà l'unanimité chez les premiers clients livrés en 2020.

		ORIGINE	POIDS	CODE
AMANDES	Blanches dépelliculées	ES	25 kg	AMBL25
	Complètes toastées	ES	10 kg	AMATOS10ES
	Effilées	ES	10 kg	AMEF10
	En bâtonnets	ES	10 kg	AMBA10
	Granulats 2-4 mm toastées	ES	10 kg	AMGR2/4
	non calibrées NEW	UZ	20 kg	AMANV20UZ
	Poudre d'amande complète	ES	10 kg	AMPOCO10
	Poudre d'amande blanche	ES	10 kg	AMPOBL10
	NEW	IT	10 kg	AMPOBL10IT
	Purée d'amande complète toastée	UE	10 kg	PUAM10
	NEW	ES	10 kg	PUAM10ES
	Select 12/14 mm	ES	10 kg	AMANV10
	Select Tuono 34/36	IT	25 kg	AMANV25IT
	Standard (non calibrées)	ES	25 kg	AMAMIX25
ARACHIDES	Blanchies	CN	25 kg	ARABL25B
	Grillées	CN	2,5 kg	ARAV25T
	Purée sans sel	non UE	8 kg	BEARSS8
NOISETTES	Granulats toastées 2 / 4 mm	TR	10 kg	NOIGRA4TR
	4 / 6 mm	TR	10 kg	NOIGRA6TR
	Poudre 0-2 mm	TR	10 kg	NOPO5TR
		IT	5 kg	NOPO5B
	Purée de noisette complète	UE/non UE	3 kg	PUNO3
		IT	5 kg	PUNO5
	Standards calibre 11/13 mm	TR	25 kg	NOIS25TR
		IT	25 kg	NOISIT25B
		TR	2x5 kg	NOIS5TRB
	Standards calibre 13/15 mm	TR	2x5 kg	NOIS5TR
		IT	5 kg	NOISIT5A
	Toastées pelées (90%) calibre 13/15mm	TR	10 kg	NOISBL10TR
	11/13 mm	IT	15 kg	NOISBL15
NOIX	Cajou Entière	SN	5 kg	ICAJOSVT
	du Brésil	BO	20 kg	BREV20BO
	de Pécan moitié	US	13,6 kg	PECAN13US
	Invalide Pays de l'est	UE/non UE	10 kg	CERVINDB
	Invalide France	FR	10 kg	CERVIND
	Macadamia (sur cde)	KE	4x2,5 kg	IMACAVT
PISTACHES	Décortiquées mondées	TR	5 kg	PICM5TU
	En coques grillées salées	TR	5 kg	PISV5CT
	Pâte de pistache	UE/non UE	1 kg	PAPI1B

FRUITS SECS MOELLEUX

			ORIGINE	POIDS	CODE
ABRICOTS					
	Calibre 3-4		TR	12,5 kg	ABRV3TRD
	En dès 5 x 5 mm		TR	10 kg	ABRHAC5TRC
	En dés 8 x 8 mm		TR	10 kg	ABRHAC8TRC
BANANES					
	Chips		PH	6,8 kg	BANACH
	Granulats		EQ	5 kg	BAMO5EQ
	Séchées entières	NEW	EQ	2x2,5 kg	BANAV5/EQ
DATTES					
	5 x 5 mm (fair trade sur demande)		TN	5 kg	DAMOF5
	10 x 10 mm		TN	5 kg	DAMOF10
	Pâte de datte raw		TN	6 kg	PADA1B
	Poudre de datte		TN	5kg	POUDA5T
	Standard deglet nour		TN	5 kg	IDAST5EQT
FIGUES					
	En dès 10 x 10 mm		TR	10 kg	FIGDE
	En dès 8 x 8 mm		TR	10 kg	FIGDE8
	Natural calibre 8-9		TR	10 kg	FIGN8TR
	Pâte de figue		TR	10 kg	PAFI10
	Poudre de figue		TR	2 kg	POUFI2
NOIX DE COCO					
	Râpée medium		PH	25 kg	CORA25B
	Râpée fine		PH	25 kg	CORAF25B
			PH	5 kg	CORAF5T
	Chips nature		LK	25 kg	COCH25LK
	Poudre de coco		PH	10 kg	POUCO10
RAISINS					
	Corinthe		GR	12,5 kg	CORIVGRC
	Sultanine		TR	12,5 kg	SULVTRC
			UE/non UE	12,5 kg	SULVUZ
AUTRES FRUITS					
CANNEBERGES	Cranberries (1/2 fruits)		UE/non UE	11,34 kg	CANEB11C
FRUITS ROUGES fraise, myrtille, framboise	Lyophilisés en mélange		UE/non UE	10 kg	REDMIX10
GOJI			CN	4x5 kg	GOJIV20CN
MANGUES SÉCHÉES	En lamelles		CI	2 kg	IMANG2T
MÉLANGE FRUITS SECS	Sultanine, noix de cajou, noix du Brésil, amandes, noisettes		UE/non UE	5 kg	ICOCK5T
MURES BLANCHES			TR	6 kg	MURBL6TRC
POMMES SÉCHÉES	En cubes avec peau 10x10 mm		UE	20 kg	POMCUBB
PRUNEAUX	Dénoyauté (humidité max 35%)		FR	5 kg	PRUN5B

HAND IN HAND Produits disponibles en certification équitable Flocert et/ou FFL **sur demande**

NC= Nous contacter. **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Approvisionnements

Pour sécuriser la disponibilité de notre offre, nous avons diversifié nos sources d'approvisionnement et contractualisons nos volumes avec des partenaires dans différents pays quand cela est possible : l'amande en Espagne, Italie et Ouzbékistan et la noisette en Italie, Turquie, Azerbaïdjan et bientôt l'Espagne. Le marché étant toujours dans une phase de croissance dynamique, cela accroit le risque de ruptures, mais notre service achat œuvre au quotidien pour fiabiliser nos approvisionnements. Aussi, nous vous conseillons de contractualiser vos volumes avec KERAMIS afin que nous puissions vous garantir la disponibilité au meilleur rapport qualité/prix.

Poudres de fruits

Notre production de poudre de fruits au coeur de la BIOCERIE nous permet de vous proposer de la poudre de coco et de la poudre de figue. Séchées à basse température (moins de 42°c) ces poudres conservent toutes leurs qualités gustatives et nutritionnelles. Elles apportent de la saveur à vos préparations culinaires, à vos biscuits, vos glaces et vos pâtisseries. N'apportant aucune humidité, elles permettent d'aromatiser vos recettes sans en changer la texture. La poudre de datte peut également être utilisée comme sucrant.

GRAINES & OLEAGINEUX

Graine de chia : les intérêts

Les graines de chia sont particulièrement intéressantes :
• pour les végétariens et/ou les végétaliens,
• pour les personnes intolérantes au gluten
• pour compléter la ration d'acides gras insaturés
• pour les diabétiques en les aidant à contrôler leur glycémie.

Un goût « neutre ». La graine de chia peut être utilisée dans les recettes salées ou sucrées compte tenu de son goût « neutre ».

GRAINES

			ORIGINE	POIDS	CODE
AMARANTHE			IN	25 kg	AMAR25
MILLET			PL	25 kg	MILLAUT25
QUINOA			BO	5 kg	QUINOA5
			BO	25 kg	QUINOA25
RIZ	Arborio long blanc (pour risotto)	NEW	IT	5 kg	RISOTO5IT
	Basmati blanc		non UE	25 kg	RIBABL25B
	Long blanc IGP Camargue		FR	5 kg	RILOBL5FR
			FR	25 kg	RILOBL25FR
	Long complet		IT	5 kg	RILOCO5
	Long demi complet IGP Camargue		FR	5 kg	RILODEMI5FR
			FR	25 kg	RILODEMI25FR
	Parfumé blanc		IT	5 kg	RIPAF5
	Rond blanc IGP Camargue		FR	5 kg	RIROBL5FR
			FR	25 kg	RIROBL25FR
	Thaibonnet complet		IT	25 kg	RITHAIC25IT
	Trio de riz IGP Camargue	NEW	FR	5 kg	TRIRI5
SARRASIN DÉCORTIQUÉ			UE	25 kg	SARIT25
		NEW	FR	25 kg	SARIT25FR

OLÉAGINEUX

CHIA			non UE	5 kg	CHIA5
			non UE	25 kg	CHIA25
COURGE			CN	25 kg	COUV25CN
			UE	5 kg	COUV5PL
			UE	25 kg	COUV25PL
	Boulangère	NEW	FR	20 kg	COUVB20FR
		NEW	FR	20 kg	COUV20FR
		NEW	AT	25 kg	COUV25AT
LIN BRUN			UE	5 kg	LINB5J
			UE	25 kg	LINB25CZ
			FR	25 kg	LINB25F
LIN DORÉ			FR	25 kg	LIND25D
			MD	25 kg	LIND25MD
PAVOT			CZ	5 kg	PAVO5T
			CZ	25 kg	PAVO25CZ
SÉSAME	Complet		non UE	5 kg	SESC5
			non UE	25 kg	SESC25G
	Complet grillé		non UE	25 kg	SESGR25MM
	Décortiqué		non UE	25 kg	SESD25PK
TOURNESOL	Décortiqué		UE	5 kg	TOUV5D
			UE	25 kg	TOUV25D
	Décortiqué sans gluten		UE/non UE	25 kg	TOUV25MD

LEGUMINEUSES & CÉRÉALES

FLOCONS/MUESLI

		ORIGINE	POIDS	CODE
FLOCONS D'AVOINE Gros		UE	25 kg	FLAV25B
		UE	5 kg	FLAV5
	Gros sans gluten	UE	25 kg	FLAG25SG
	Petit	UE	25 kg	FLAP25B
		UE	5 kg	FLAP5
	Petit sans gluten	UE	25 kg	FLAP25SG
FLOCONS DE BLÉ		DE	25 kg	FLBLE25
MUESLI		UE/non UE	25 kg	MUOR25

LÉGUMINEUSES

LENTILLES	Corail	IT	5 kg	LECO5
	Corail sans gluten	IT	25 kg	LECO25SG
	Vertes	FR	5 kg	LEVE5
		FR	25 kg	LEVE25B
POIS CHICHE		FR	5 kg	POCHI5FR
		FR	25 kg	POCHI25C

SEMOULES

BOULGOUR		IT	5 kg	BOUL5
COUSCOUS	Blanc qualité supérieure	IT	5 kg	COUS5BM
POLENTA MAÏS		IT	25 kg	POL25B
SEMOULE	Blé dur (blanche)	IT	25 kg	SEMO25

NC= Nous contacter. **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

DU CACAO AU CHOCOLAT

KERAMIS s'engage auprès des producteurs de cacao au Pérou et au Cameroun

Au Pérou, nous reversons une prime par kilo de cacao acheté pour le développement de la filière.

Au Cameroun, nous accompagnons la société « N'Gassa Farm » dans sa démarche de certification bio, et participons à la diversification des cultures afin que les employés soient salariés à l'année.

Chuncho

Le cacao Chuncho, récolté dans la région de Cuzco au Pérou, est considéré comme une autre merveille du monde. Il permet d'élaborer des chocolats aux saveurs de fruit délicieusement douces avec des notes de noix.

CACAO & CHOCOLAT

BARRETTES, PÉPITES...

			ORIGINE	POIDS	CODE
BARRETTES DE CHOCOLAT 55% sans lécithine -	3,5g		non UE	6 kg	BARCHOC3B
	- 8g		non UE	6 kg	BARCHOC8
GRANULATS DE CHOCOLAT NOIR 55%			non UE	12,5 kg	PANOCOP
PÉPITES 7500	Chocolat au lait (au rapadura)		UE/non UE	10 kg	PEPIL10 *
	Noir 55% (au rapadura)		non UE	10 kg	PEPIV10T
12000	Noir 48% sans lécithine		non UE	15 kg	PEPIV15D
	Noir 60% sans lécithine		non UE	15 kg	PEPIV15C

CACAO

BEURRE DE CACAO Désodorisé - bloc		NEW	PE	25 kg	BECA25DC
	- palets		non UE	10 kg	BECA10DC
MASSE DE CACAO	- palets		PE	12 kg	PATCA12
POUDRE DE CACAO Alcalinisée 20% -22% MG			non UE	25 kg	POUALCA22DC
	Maigre 10-12% MG		non UE	2,5 kg	POUD2/5
			non UE	25 kg	POUD25DC
	Maigre alcalinisée 10-12% MG		non UE	25 kg	POUALCA12DC
POUDRE DE CAROUBE			IT	25 kg	CARB25

CHOCOLATS BLANCS

BLANC	Palets avec lécithine		UE/non UE	4 kg	PABL4
	Plaque		UE/non UE	2,5 kg	PABLT

CHOCOLATS DE COUVERTURES

LAIT	Palets 32% avec lécithine		UE/non UE	4 kg	PALAC4
	Palets 39%		UE/non UE	15 kg	PALAC15C
	Plaque 37%		UE/non UE	2,5 kg	PALACT
NOIR	Palets 70% avec lécithine		non UE	4 kg	PANO4
	Palets 60%		non UE	15 kg	PANO15C
	Plaque 55%		non UE	2,5 kg	PANOCT
	Plaque 70%		non UE	2,5 kg	PANO70T

SPÉCIALITÉS

FOURRAGE PRALINÉ NOISETTE	Type Gianduja	non UE	2,5 kg	PRAL2/5 *
PÂTE À TARTINER AUX NOISETTES	(>45%) SAMBA	UE/non UE	8 kg	SAMB8
	(>17%) TIGER	UE/non UE	8 kg	TIGER8

HAND IN HAND — Produits disponibles en certification équitable Flocert et/ou FFL **sur demande**

* TVA 20% - *NC= Nous contacter.* **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Cacao

Après la récolte, les fèves de cacao sont mises à fermenter, puis elles sont nettoyées, toastées et réduites en nibs (petits morceaux) avant d'être broyées pour devenir de la « masse de cacao ».
La masse va servir de base pour deux process principaux.
1/ La fabrication du chocolat.
Un procédé d'affinage du chocolat par brassage à une température de 60 degrés (le conchage) permet d'uniformiser le produit et d'incorporer du beurre de cacao, du sucre et éventuellement du lait et des épices (vanille) en fonction de la recette souhaitée.

2/ La production de poudre et de beurre de cacao obtenue par pressage.
La poudre de cacao est le tourteau de la presse.
2 critères pour la qualité :
- le taux de matière grasse
- le PH
On retrouve 3 qualités différentes sur le marché :
- La poudre de cacao dégraissée 10/12% MG naturelle
- alcalinisée
- la poudre de cacao 20/22%MG alcalinisée, chacune ayant leurs propres caractéristiques et propriétés
Issu du Theobroma Cacao, la cabosse de cacao offre différents produits dérivés.
Elle peut être valorisée en biomasse, son mucilage peut être utilisé en confiture, et la cuticule de la fève peut servir de paillage dans les cultures.

RSE & COMMERCE EQUITABLE

KERAMIS s'engage au travers de sa charte d'achats responsables, formalisant sa volonté de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable et d'éthique. Cette charte s'inscrit dans la lignée de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de ses valeurs, et s'inspire des principes et recommandations déclinés dans les normes ISO14001 et ISO26000. » C'est en lien avec cet engagement que KERAMIS, parmi les différents labels, a choisi la certification Fairtrade délivrée par l'organisme Flocert.

Un produit identifié Fairtrade ne peut être vendu qu'à un client ayant la certification Fairtrade ou une certification auprès d'un autre organisme ayant une équivalence avec FLOCERT. Votre certificat en cours de validité sera exigé avant toute transaction sur ces produits.

Les produits Fairtrade garantissent aux agriculteurs un prix minimum qui contribue à rehausser leur statut socio-économique ainsi qu'une prime Fairtrade qui est investie dans des projets communautaires ou de développement.
Aujourd'hui, chez KERAMIS, une vingtaine de références produits sont concernées par cette certification. Attention, ces produits ne sont disponibles qu'en précommande et sur contrat.
Si vous souhaitez vous renseigner sur la certification Fairtrade, rendez-vous sur le site de l'organisme Flocert.

Les produits du commerce équitable sont identifiables dans ce catalogue avec le logo :

HUILES & GRAISSES

GRAISSES VÉGÉTALES

		ORIGINE	POIDS	CODE
GRAISSE de COCO Désodorisée (huile de coprah)		non UE	5 l	GCOCD5
		non UE	20 kg	GCOCD20
GRAISSE de PALME Désodorisée shortening		non UE	20 kg	GPALM20
MARGARINE	Brioche 4 x 2,5 kg	UE/non UE	10 kg	MARG10 *
	Feuilletage 5 x 2 kg	UE/non UE	10 kg	MAFE10 *
PURE GRAISSE VEGETALE SOLIDE Produit équivalent à la margarine sans graisse de palme et sans lécithine		UE/non UE	10 kg	GRAV10

HUILES

COLZA	Désodorisée	UE/non UE	5 l	HCOLD5
OLIVE	Extra vierge / Extraction à froid			
	- bag in Box	ES	5 l	HOLIV5ES
	- bidon plastique	UE/non UE	5 l	HOLIV
	- bidon en métal	IT	5 l	HG5V
TOURNESOL	Vierge extraction à froid	UE/non UE	5 l	HUITOUV5
	Désodorisée	FR	5 l	HUITOUDF5
	Oléique désodorisée **NEW**	FR	5 l	HUITOD5FR
SÉSAME		non UE	5 l	HSES5

PRODUITS LAITIERS & OEUFS

PRODUITS LAITIERS

BEURRE	Doux en motte	UE	25 kg	BEUR25B
	De baratte	FR	10 kg	BEUR10FR
	Demi-sel	FR	10 kg	BEURDS10FR
	Plaque (lait pasteurisé) 5 x 2 kg	UE	10 kg	BEURP
	NEW 10 x 1 kg	FR	10 kg	BEURPFR
	Concentré - 99,9% MG	UE	10 kg	BEURS10
CRÈME UHT 35% DE MG		UE/non UE	1 l	CREM1
		UE	5 l	CREM5
EMMENTAL RAPÉ FIN Lait cru		UE	1 kg	EMRAP1
	Lait pasteurisé	FR	1 kg	EMRAP1C
LAIT DEMI-ÉCRÉMÉ UHT 6x1L		UE	6 l	LAIT1
MOZZARELLA RÂPÉE		UE	1 kg	MOZ1
POUDRE de LAIT	Écrémé <1% M.G	UE	25 kg	POLAD25D
	Entier 26% M.G	UE	20 kg	POLA20D
	(Sur commande)	FR	25 kg	POLA25B
POUDRE DE LACTOSERUM		UE	25 kg	LACTO25

OEUFS

ŒUF ENTIER DÉSHYDRATÉ		FR	25 kg	OEUFC25

* TVA 20% - *NC= Nous contacter.* **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Conditionnement

Pour réduire l'impact environnemental des emballages, Keramis teste un nouveau conditionnement pour l'huile d'olive origine Espagne avec un Bag In Box.
Cet emballage en deux parties, est composé d'un carton adapté au transport et au montage de palette et d'une poche souple conçue pour prolonger la durée de conservation. Le robinet anti retour évite toute entrée d'air pendant l'écoulement prévenant ainsi tout risque d'oxydation.
Protégée de la lumière par le carton et de l'air par la poche plastique, toutes les qualités gustatives de cette huile sont préservées lors de son stockage et son utilisation.

Cet emballage est entièrement recyclable et son empreinte carbone est inférieure aux autres emballages en plastique ou en verre.

SUCRES & SUCRANTS

Sirop de glucose et sucre inverti

Les sirops de glucose sont obtenus par hydrolyse enzymatique de l'amidon de céréales. En bio le procédé ne comprend aucune étape de raffinage, ni de déminéralisation, contrairement à la glucoserie traditionnelle. Le process combine après hydrolyse une séparation mécanique par filtration des sucres et une évaporation sous vide. Le DE indique le degré dextrose équivalent et donc le pouvoir sucrant du sirop : plus le DE est élevé plus le goût sucré est présent.

Le sirop.de glucose inhibe la cristallisation du sucre : on peut incorporer un peu de sirop.de glucose lorsqu'on cuit du sirop.de sucre (pour faire du caramel, de la nougatine, etc.), cela évite que le saccharose ne cristallise

Le sucre inverti est le constituant majeur du miel. C'est en fait un mélange de sirop.de glucose et de sirop.de fructose à concentration égale qui affiche un pouvoir sucrant supérieur au saccharose (environs 20%). Il évite la dessiccation des sirops, des pâtes et des fondants. En biscuiterie, pâtisserie, il favorise la conservation du moelleux, la coloration des produits et l'augmentation de la saveur sucrée. Pour les glaces et sorbets il permet une meilleure stabilisation et un moelleux dès la sortie du congélateur. Un résultat équivalent est obtenu avec du glucose et de la farine de caroube.

SUCRANTS

			ORIGINE	POIDS	CODE
DEXTROSE	DE >99,5		UE	25 kg	DEXT25
MALTODEXTRINE	DE 19		UE	25 kg	GLUCO19
MIELS TOUTES FLEURS			UE/non UE	25 kg	MIELAS25
SIROP D'AGAVE	liquide		MX	25,5 kg	AGAV25MX
SIROP DE BLÉ LIQUIDE base blés	DE45		UE	25 kg	SMALT
SIROP DE GLUCOSE DÉSHYDRATÉ DE 29			UE	25 kg	GLUCO29
	DE 39		UE	25 kg	GLUCO39
SIROP DE MAÏS LIQUIDE base maïs	DE48		UE	25 kg	SGLUCO48
	DE65		UE	25 kg	SGLUCO65
SIROP DE RIZ EN POUDRE	DE >95		non UE	25 kg	GLUCO95

SUCRES

RAPADURA	Classique (H°=3%)		CR	10 kg	RAPV10T
	Gold		EQ	25 kg	RAPGOLD25EQ
SUCRE DE BETTERAVE	Blanc cristallisé	NEW	FR	25 kg	SUBET25FR
			DE	25 kg	SUBET25
	En grains (à chouquette)		UE	10 kg	SUGR10C
SUCRE DE CANNE	Blanc cristallisé	NEW	IN	25 kg	SUBL25B
			TH	25 kg	SUBL25
	Blond	NEW	LA	25 kg	SURO25
	Mi-blanc, très fin		BR	25 kg	SUROECJC
« **SUCRE de COCO** »	Sève de fleur de cocotier cristallisé		ID	25 kg	SUCO25C
			ID	5 kg	SUCO5
SUCRE GLACE			UE/non UE	25 kg	SUGL25C
			UE/non UE	5 kg	SUGL5C
SUCRE INVERTI			UE/non UE	25 kg	SUCINV25BR

"Sucre de coco" (Sève de fleur de cocotier cristallisée)

Nous importons directement le sucre de coco d'Indonésie d'une société familiale qui regroupe la production locale de plus de 2000 « coco-culteurs ». Cette société est certifiée ISO22000 et engagée dans le commerce équitable. Dans cet esprit elle participe au développement de projets médicaux et éducatifs.
Plus de 20 techniciens assurent un suivi régulier sur le terrain : contrôle qualité, conseils techniques, formations, sensibilisation à la préservation des écosystèmes.
Le cocotier produit 2 à 3 L de sève par jour qui est récoltée quotidiennement au niveau de l'inflorescence. Ce précieux nectar est alors contrôlé puis mis à cristalliser par évaporation de l'eau. 5 à 7 L sont nécessaires à la production d'1 kg de sucre. Après séchage et calibrage le sucre est conditionné en 25kg.
Le sucre de coco est actuellement très tendance et séduit de nombreux consommateurs.

FARINES

FARINES de BLÉ

		ORIGINE	POIDS	CODE
FARINE de BLÉ	TYPE 55	DE	25 kg	FABL550
	TYPE 65	IT	25 kg	FABLIT25
FARINE de GRAND ÉPEAUTRE		UE	25 kg	FAREP25

FARINES NATURELLEMENT SANS GLUTEN

AMANDE	Déshuilée	ES	25 kg	FAAMD25
AVOINE		UE	25 kg	FAAV25
CHÂTAIGNE		IT	20 kg	FACHA20B
MAÏS		IT	25 kg	FAMA25B
POIS CHICHES		FR	25 kg	FAPOCHI25FR
		UE/non UE	25 kg	FAPOCHI25B
QUINOA		non UE	25 kg	FAQUI25B
RIZ	Blanche	IT	25 kg	FARIZ25B
	Complète	IT	25 kg	FARIC25B
	Demi-complète	IT	25 kg	FARID25B
SARRASIN		UE	25 kg	FASAR25B
SOUCHET	Dépelliculée toastée	NG	25 kg	FASOD25
TEFF		ES	20 kg	FATEF20ES

FARINES NATURELLEMENT SANS GLUTEN (traces possibles)

LIN	Déshuilée	non UE	25 kg	FALIND25
LUPIN		DE	25 kg	FALU25

HAND IN HAND Produits disponibles en certification équitable Flocert et/ou FFL **sur demande**

NC= Nous contacter. **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

MOLINO FILIPPINI

Les moulins Filippini produisent des farines sans gluten au cœur de la Valteline dans les Alpes italiennes depuis le début du 20ème siècle. Spécialisés dans la farine de sarrasin, ils sont engagés et suivent les producteurs du semis à la récolte tant sur l'Italie que dans les pays de l'est (Pologne, Lituanie). Une nouvelle unité de production leur permet de produire des farines, des flocons, des farines précuites et de maîtriser le décorticage des graines.

Moulins MOLINO BRUNATTI

Les moulins Brunatti sont spécialistes depuis 3 générations dans la production de farines et de gruaux. Les meilleures variétés endémiques sont sélectionnées avec une maîtrise complète des filières d'approvisionnement - du semis à la transformation - permettant de garantir des produits de qualité.

C'est le cas notamment pour le maïs cultivé dans le Piémont et pour le riz de Lomellina et la région de Pavie. Depuis 3 ans, une nouvelle unité de production ultra moderne permet de produire des « céréales sans gluten » avec un haut degré de sécurité alimentaire.

Les moulins Brunatti sont aujourd'hui le leader incontournable dans le « monde du sans gluten » et se positionnent comme le leader du marché avec notamment les farines de riz, maïs, avoine, millet et amarante.

FRUITS ELABORES

Consignes de stockage

L'absence de tout traitement phytosanitaire rend les produits biologiques sensibles aux risques d'infestation. La meilleure prévention reste la maîtrise des températures et des conditions de stockage.

≤10°C pour les fruits secs, fruits à coque, graines et céréales (entiers et transformés). Il y a un risque d'infestation au-delà de 12°C.

≤ 6°C : pour les pâtes 100% fruits car elles sont particulièrement sensibles à la fermentation et pour les figues également sensibles au développement d'acariens difficilement détectables à l'œil nu.

Une cristallisation de sucre à la surface de la figue se produit avec le temps, ce qui peut visuellement donner l'impression d'un «enrobage» du fruit. Cette cristallisation est un phénomène naturel car la figue sèche davantage avec le temps. Ce phénomène ne nuit en rien à la qualité du produit, bien au contraire puisque c'est le signe d'un fruit gorgé de sucres.

FRUITS CONFITS

			ORIGINE	POIDS	CODE
CERISE GRIOTTE CONFITE			UE/non UE	5 kg	CERIV *
CITRON CONFIT	6 x 6 mm		UE	5 kg	CITRAV *
	6 x 6 mm qualité pâtissière		UE/non UE	5 kg	CITRAV5E *
	Lamelles		UE/non UE	5 kg	LAMCITE *
GINGEMBRE CONFIT	Bâtonnets 5 x 5 x 30 mm		non UE	5 kg	GING5BAT *
	Cubes 12 x 18 mm		non UE	5 kg	GINGRA12 *
	Cubes 5 x 5 x 5 mm		non UE	5 kg	GINGRA5 *
MÉLANGE FRUITS CONFITS			UE/non UE	5 kg	MELFRU5 *
MELON CONFIT	Tranches	NEW	UE/non UE	10 kg	MELON10 *
ORANGE CONFITE	6 x 6 mm		UE	5 kg	ORANV *
	6 x 6 mm qualité pâtissière		UE/non UE	5 kg	ORANV5E *
	Lamelles		UE/non UE	5 kg	LAMEVE *
	Tranches		UE/non UE	2 kg	ORANTR2 *

FRUITS CONSERVES

CERISE GRIOTTE	Poids net égouté 2,45 kg	TR	1bte	CERCON5
POIRE 1/2	" " 2,295 kg	UE/non UE	1bte	POIRCON5C

PRÉPARATIONS DE FRUITS

COMPOTE	Pommes BRIX 16,5	UE/non UE	4,25 kg	PURPOMB
CONFITURE	Abricot	UE/non UE	3 kg	COABR3
	Framboise	UE/non UE	3 kg	COFRAM3
COULIS	Framboise	UE/non UE	1,2 kg	COULFRAM
	Fraise	UE/non UE	1,2 kg	COULFRAI
PURÉE	De mangue	non UE	2 kg	PURMANG2B

AIDES A LA PATISSERIE

AIDES à la PÂTISSERIE

		ORIGINE	POIDS	CODE
CARAMEL AU BEURRE SALÉ		UE/non UE	5 kg	CARBES5
FONDANT BLANC		UE/non UE	15 kg	FONDANT15
JUS DE CITRON	Bag in box	IT	20 l	CITR20
	Bouteille verre	IT	1 l	CITR1
LAIT DE COCO	Bag in box	LK	20 l	LAICOC20B
NAPPAGE	Caramel	UE/non UE	1 l	NAPCA
	Neutre (en poudre)	UE/non UE	1 kg	NAPNE2
SUCRE VANILLE		UE/non UE	1 kg	SUCVAN1

LEVURES ET POUDRES LEVANTES

LEVURE BOULANGÈRE	Déshydratée - sans gluten	UE/non UE	1 kg	LEVDE1
	Fraîche - sans gluten	UE/non UE	0,5 kg	LEFRA
POUDRE LEVANTE	Naturellement sans gluten	UE/non UE	1 kg	LEVPO1B
	Naturellement sans gluten	UE	5 kg	LEVPO5B
	Sans phosphate	UE/non UE	5 kg	LEVPO5C

MIXS PÂTISSIERS

PRÉPARATION	Cookies	UE/non UE	5 kg	COOKI5
	Crème pâtissière	UE/non UE	5 kg	CREMPAT5
	Flan vanille	UE/non UE	3 kg	FLANV
	Fondant chocolat	UE/non UE	5 kg	FONCHOC5
	Moelleux citron	UE/non UE	5 kg	MOCIT5
	chocolat	UE/non UE	5 kg	MOCHO5
	Muffins	UE/non UE	5 kg	MUFFI5

* TVA 20% - *NC= Nous contacter.* **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

La gomme arabique

La gomme arabique ou la gomme d'acacia est un exsudat de sève cristallisé. Produite naturellement ou après incision sur le tronc, elle est récoltée principalement en Afrique saharienne (Maghreb, Mali, Sénégal, Tchad, Egypte et Soudan). La récolte est en moyenne de 250 gr/arbre/an.

Les propriétés de la gomme arabique sont :
- Emulsifiante : elle maintient les corps gras uniformément distribués dans le produit.
- Insoluble dans les huiles : elle se dissout complètement dans l'eau froide ou chaude en prenant une consistance visqueuse comme de la gélatine.
- La viscosité est maximale pour un pH compris entre 4,5 et 6,3 avec possibilité de la modifier par ajout d'acides ou de bases.
- Elle est stable à température ambiante.
- Elle empêche la cristallisation du sucre

La gomme arabique est un texturant, un liant, un stabilisant, un épaississant et un agent d'enrobage. Elle est insipide et inodore pour vos préparations.
C'est un allergène devant être mentionné.
Elle possède de nombreuses propriétés nutritionnelles : source de fibres prébiotiques, elle améliore le confort digestif.

AIDES A LA PATISSERIE

Fécule de Manioc

La fécule de manioc (ou aussi appelée TAPIOCA) est issue de l'extrusion par centrifugation de la racine de manioc. Transparente et neutre en goût, elle est transformée en France et est également disponible sous l'appellation TAPIOCALINE, plus fonctionnelle que la fécule native. Elle est utilisée comme texturant « Clean Label » dans de multiples applications (BVP, plats cuisinés, produits laitiers, biscuiterie, boulangerie sans gluten,…), permettant un apport d'onctuosité, de moelleux, et de souplesse. Sa capacité de rétention d'eau permet d'améliorer les rendements en réduisant les additifs et la matière grasse sans altération organoleptique.

AROMATISANTS

		ORIGINE	POIDS	CODE
AROME	Amande amère	UE/non UE	1 l	AROMAND
	Fleur d'oranger	UE/non UE	1 l	AROMFLOR
AROME NATUREL	Citron	UE/non UE	1 l	AROMCIT
	Fraise	UE/non UE	1 l	FRAEXT1
	Framboise	UE/non UE	1 l	FRAMEXT1
	Orange	UE/non UE	1 l	AROMORAN
	Pistache	UE/non UE	1 l	PIEXT1
EAU DE FLEUR D'ORANGER (contient de l'alcool)		UE/non UE	5 l	FLOR5B
EXTRAIT	de Vanille Bourbon	non UE	1 l	VAEXT1B
	Café	UE/non UE	1 l	CAFEXT1
HUILE ESSENTIELLE	Citron vierge	UE	1 l	HCITV1 *
	Orange vierge	non UE	1 l	HORAN1 *
RHUM BRUN	40% d' alcool	non UE	5 l	RHUM5 *

ÉMULSIFIANTS, ÉPAISSISSANTS ET TEXTURANTS

AMIDON	De blé	UE	25 kg	AMIBLE
	De maïs	UE	25 kg	MAIV
FARINE DE GRAINES DE CAROUBE		IT	2,5 kg	FACA
		IT	25 kg	FACA25
FARINE DE GRAINES DE GUAR		IN	5 kg	GUAR5
		IN	25 kg	GUAR25B
FÉCULE	De Pomme de terre	UE	25 kg	FECU25LV
	De Manioc Native	non UE	25 kg	FECUMA25
	Tapiocaline® CR521	non UE	25 kg	TAPIO25
GELATINE DE PORC	En feuille	UE	0,7 kg	GELFE
	En poudre	UE	1 kg	GELPOU1B
GÉLATINE VÉGÉTALE	Agar - agar	UE	0,75 kg	AGAR1B
GOMME ARABIQUE		ZA	5 kg	GOMAR5 *
		SN	25 kg	GOMAR25C *
PSYLLIUM POUDRE		IN	25 kg	PSY25IN

Gomme de guar

La gomme de guar est un excellent liant que l'on obtient après décorticage, broyage et tamisage des graines de *Cyamopsis tetragonolobus*. On trouve cette plante, également appelée guar, en Afrique de l'Ouest, au Pakistan et en Inde.
Elle sera votre alliée dans la fabrication de produits sans gluten grâce à ses propriétés d'épaississant, de stabilisant et d'émulsifiant !

AIDES A LA PATISSERIE

PRÉPARATIONS COLORANTES

		ORIGINE	POIDS	CODE
JAUNE	Curcuma «La Patelière»	DE	90 g	POUCURCB
ROUGE	Betterave « la Patelière»	UE	125 g	POUBETB
ROSE	Betterave	HU	0,5 kg	POUBET
THE VERT MATCHA	Thé vert matcha	CN	0,25 kg	MATCHA
		CN	5 kg	MATCHA5
VERT	Épinard «la Patelière»	UE	80 g	POUEPIB

TOPPINGS ET INCLUSIONS

BÂTONNETS D'AMANDE Caramélisés		UE/non UE	5x1 kg	AMBACA
BILLETTE	Crème de marron	UE/non UE	10 kg	BILLEMA10
	Riz soufflé	UE	10 kg	RISOUF10B
CRÈPE DENTELLE	Brisures	UE/non UE	2,5 kg	CREP2
CROCANTI	Noisette, sucre	UE/non UE	5 kg	CROC5
ECLATS de CARAMEL au beurre salé		UE/non UE	11 kg	ECLAC12
MARZIPAN	50 % amande 50 % miel	UE/non UE	12,5 kg	MARZ12
PRALINÉ	50% sucre, 25% amande, 25% noisette	UE/non UE	5 kg	PRAL5B *

* TVA 20% - *NC= Nous contacter.* **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Toppings

Les toppings se marient parfaitement avec de nombreuses saveurs et viendront parfaire la décoration de vos glaces ou biscuits ! Découvrez notre gamme pour sublimer vos créations : billettes crème de marron, granulats de chocolat, crocanti noisettes et poudre de spéculoos.

EPICERIE

OLIVES

			ORIGINE	POIDS	CODE
OLIVES NOIRES	Broyées fin		non UE	5 kg	OLNBR5
			non UE	20 kg	OLNBR20
	En rondelles en saumure		UE	5 kg	OLNLAMIT5
	" "	Kalamata	GR	11 kg	OLNLAM20
	Entières dénoyautées en saumure		UE	4,5 kg	OLNDIT5
			GR	11 kg	OLND10
	Entières dénoyautées		non UE	5 kg	OLND5
			non UE	20 kg	OLND20
	Morceaux		non UE	5 kg	OLNM5
			non UE	20 kg	OLIMO20
OLIVES VERTES	Dénoyautées en saumure		non UE	5 kg	OLVD5
	En rondelles en saumure		UE	5 kg	OLVLAMIT5

Olives

Les olives viennent de la région de Cerignola, dans la province de Foggia en Italie. Notre partenaire s'est spécialisé dans la production d'olives biologiques de table cultivées sur 80 hectares, permettant de proposer de nombreuses variétés d'olives telles que Coratina, Peranzana, Leccina et Saint Augustin. Différentes formes et types de conditionnement sont commercialisés (entières ou en lamelles) dénoyautées ou non pour les olives vertes et noires.

TOMATES

SAUCE TOMATE BASILIC en doypack 3 x 1,95 kg			UE	5,85 kg	TOBAL
TOMATES	Concentré (28% de MS)		IT	4,5 kg	COTO4R
	Concentré (28-30%)	NEW	FR	2x10 kg	COTO20FR
	Coulis		IT	2,55 kg	TOPIZ2R
	Demi-séchées à l'huile		UE/non UE	3,1 kg	HTOSEHADS3
	Pelées		IT	2,55 kg	TOPEL2R
	Pelées en cubes		IT	2,55 kg	TOPELCR
		NEW	FR	4x5 kg	TOPELC20FR
	Purée mi-réduite (11-12 BRIX)	NEW	FR	20 kg	TOPIZ20FR
	Séchées à l'huile		UE/non UE	3,1 kg	HTOSEHA3
	Séchées entières		IT	10 kg	TOSE10
	Séchées morceaux		IT	10 kg	TOSEHA10B

Tomate Française

Cette année, nous vous proposons plusieurs produits issus de tomates 100% Sud-Ouest pour plus de proximité et en poches refermables pour plus de praticité. Ces tomates, transformées en moins de 24h après leur récolte, sont triées en fonction de leur sucrosité. Une tomate ferme va être pelée et épépinée puis coupée en cubes pour faire du concassé, tandis qu'une tomate à forte concentration en sucre (5-6 BRIX) va être destinée aux coulis et aux concentrés. A noter, pour rappel, que pour réaliser un coulis de tomates, il faut prévoir le double en quantité de fruit frais, et pour réaliser un concentré de tomates, il faut le quadruple, ce qui permet d'atteindre jusqu'à 30 BRIX.

EPICERIE

LÉGUMES

		ORIGINE	POIDS	CODE
CÂPRES	en saumure	UZ	20 kg	CAPRSAU20
FLOCONS DE POMME DE TERRE		UE	4x2 kg	FLPDT
MAÏS	Poids net égoutté 2,8 kg	UE	1 bte	MAIS51B
POIS CHICHES	" " 2 kg	UE/non UE	1bte	CHICH51
POIVRONS GRILLÉS		UE/non UE	0,95 kg	HPOIGRIL2
PURÉE D'OIGNONS	en purée à l'huile d'olive	UE	4,1 kg	OGNFRI

PÂTES

COQUILLETTE		IT	10 kg	COQB5B
FARFALLE		IT	10 kg	FARB5B
FUSILI		IT	10 kg	FUSB5B
PENNE		IT	10 kg	PENB5B
SPAGHETTI		IT	10 kg	SPAB5B

SELS ET CONDIMENTS

BOUILLON	Légumes	UE/non UE		4 kg	SOUP4
		UE/non UE		25 kg	SOUP25
	Boeuf	UE/non UE		5 kg	BOEUF5
	Poule	UE/non UE		5 kg	POUL5
CHAPELURE		UE		10 kg	CHAP10
SEL	Fleur de sel de Guérande (non bio)°	FR	NEW	5 kg	FSELG5
	Gros sel de Guérande (non bio)°	FR		25 kg	GSELG
	Gros sel de Camargue (non bio)°	FR	NEW	25 kg	GSELC
	Sel fin de Méditérranée (non bio)°	ES		25 kg	SELVB
	Sel fin d'Atlantique (non bio)°	PT		25 kg	SELATF
TAMARI STRONG		non UE		10 l	TAMARI10
VINAIGRE	Balsamique de Modène (raisins bio)	IT		5 l	VIBA5B
	Cidre filtré (5% acidité - pomme bio)	FR		10 l	VICILB
	Vin blanc (raisins bio)	IT		5 l	VIVB5

° Le sel n'est pas considéré comme un aliment d'origine agricole donc il ne peut pas être certifié bio. Toutefois, il est compatible avec la transformation de produits bio car il est sans additif.

NC= Nous contacter. **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Poivrons

La plantation de poivrons biologiques débute en avril, et la récolte manuelle a lieu entre fin juin et août. Le produit subit une première transformation sous forme d'hygiénisation par trempage dans un bain chaud d'eau vinaigrée puis, il est grillé et stocké en saumure pour conserver les caractéristiques organoleptiques et microbiologiques des poivrons dans le temps.

EPICERIE

Sel de Guérande

La crise sanitaire a accéléré les ventes de sel à un niveau jamais atteint. Les volumes vendus en gros sel humide ont été régulés afin de limiter l'impact sur les stocks de matière première et cette régulation va perdurer pour les années à venir, l'objectif des producteurs étant de revenir à des niveaux plus en adéquation avec les récoltes moyennes en assurant des approvisionnements stables. Prochainement un gros sel de Camargue sera proposé pour répondre à la demande croissante de nos clients.

ÉPICES ET AROMATES			ORIGINE	POIDS	CODE
AIL	Semoule		UE/non UE	0,5 kg	AILSECB
ANIS VERT	Grains		TR	5 kg	ANIGR5B
	Poudre		TR	0,5 kg	ANIS1B
CANNELLE	Poudre		non UE	0,5 kg	CANO1B
CARVI	Grains		UE/non UE	0,5 kg	CARVI1B
CLOU GIROFLE	Poudre		non UE	0,5 kg	GIRO1B
CORIANDRE	Poudre		UE	0,5 kg	CORIAN1B
CUMIN	Grains		TR	0,5 kg	CUM1B
	Poudre		TR	0,5 kg	CUMP1B
CURCUMA	Poudre		non UE	0,5 kg	POUCURC
CURRY	Doux en poudre		UE/non UE	0,5 kg	CURB
GINGEMBRE	Poudre		non UE	0,5 kg	GING1B
HERBES DE PROVENCE			UE/non UE	0,5 kg	HERB1B
		NEW	UE/non UE	5 kg	HERB5
ORIGAN SÉCHÉ			UE/non UE	0,5 kg	ORIG1B
PAIN D'ÉPICES	Mélange d'épices		non UE	0,5 kg	MELEPICEB
		NEW	non UE	15 kg	MELEPICE15
PIMENT DOUX	En poudre		ES	0,5 kg	PIMD1B
POIVRE NOIR	Concassé		non UE	0,5 kg	POINCB
	Poudre		non UE	0,5 kg	PONO1B
THYM	Feuilles		UE	0,5 kg	THYM1B

NC= Nous contacter. **Tous nos produits sont issus de l'agriculture biologique. Certifié par FR-BIO-10**

ADS : Amérique du Sud, AT : Autriche, BG : Bulgarie, BF : Burkina Faso, BO : Bolivie; BR : Brésil, CA : Canada, CI: Côte d'Ivoire, CN : Chine, CO : Colombie, CR : Costa Rica, CZ : Rép.Tchèque, DE : Allemagne, DO : République Dominicaine, EG : Egypte, ES : Espagne, ET : Ethiopie, FR : France, GR : Grèce, HU : Hongrie, ID : Indonésie, IN : Inde, IR : Iran, IT : Italie, KM : Comores, KY : Kenya, LK : Sri Lanka, MD : Moldavie, MG : Madagascar, MX : Mexique, NG : Nigeria, PE : Pérou, PH : Philippine, PT : Portugal, TH Thaïlande, TN : Tunisie, TR : Turquie, UG : Uruguay, US : Etats Unis, UZ : Ouzbékistan, VN : Venezuela, ZA : Afrique du Sud.

Pour toujours plus de lien,
n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux !
Vos réactions, commentaires, et partages sont les bienvenus !

Keramis Bio

Keramis Ingrédients BIO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

1.Application - Opposabilité.
1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises par la société **KERAMIS** (ci-après « *KERAMIS* »), **fournisseur de produits biologiques répondant aux normes de l'alimentation humaine dite générale**, différentes de celles des secteurs de l'alimentation animale, du baby food ou de la cosmétique, à chaque **acheteur professionnel commerçant grossiste ou fabricant (ci-après « l'*Acheteur* »)**, pour lui permettre de passer commande. Le fait pour l'Acheteur de passer commande à KERAMIS implique leur acceptation totale, sans réserve.

1.2 Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat.

1.3 Toute dérogation aux présentes CGV ne pourra être opposable à KERAMIS qu'après acceptation écrite, expresse et préalable de KERAMIS.

1.4 KERAMIS se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de conditions particulières de vente, qui prévalent sur les CGV.

1.5 Le fait que KERAMIS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de celle-ci.

1.6 Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

2. Commandes.
2.1 La commande peut être adressée par téléphone, par télécopie, par EDI au service commercial ou directement par le commercial KERAMIS. Elle doit préciser notamment la quantité, la marque, le type, les références des produits KERAMIS et la date de mise à disposition souhaités par l'Acheteur.

2.2 Pour toute commande inférieure à 300€, hors taxe et frais accessoires éventuels, net remisé, une somme forfaitaire de 25€ sera appliquée par KERAMIS au titre des frais administratifs.

2.3 Les ventes ne sont parfaites, même lorsque les commandes ont été prises par l'intermédiaire des représentants ou employés KERAMIS, que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par KERAMIS ou lors de la livraison des produits commandés et l'édition du bon de livraison correspondant.

2.4 Exceptionnellement, lors de la première commande ou pour toute commande passée suivant une période d'absence de commande d'un an, de l'Acheteur auprès de KERAMIS, un paiement comptant de la totalité de la commande est exigé. L'Acheteur remet par ailleurs à KERAMIS son extrait k-bis de moins de trois mois et fournit son Relevé d'Identité Bancaire. L'Acheteur s'engage à informer KERAMIS de toute modification concernant ces données.

2.5 En cas de pénurie ou de difficulté de stock, KERAMIS répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités. KERAMIS pourra procéder à une livraison partielle de la commande et n'assurera pas la livraison des reliquats. Le cas échéant, l'Acheteur sera remboursé du trop-perçu.

2.6 Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de KERAMIS.

2.7 Les ventes, telles que prévues à l'article 2.3, sont irrévocables pour l'Acheteur, sauf acceptation écrite de KERAMIS.

2.8 Toutes les offres, illustrations et informations générales contenues dans les brochures, catalogues et listes tarifaires éditées par KERAMIS sont susceptibles d'évoluer sans notification préalable pour ce qui concerne notamment le conditionnement et le prix des marchandises. Les indicateurs pris en compte dans la détermination du prix, lorsqu'ils existent, sont précisés à l'article 18 des présentes CGV. L'Acheteur est informé des éventuelles modifications de prix lors de l'envoi de la confirmation correspondant à sa commande. Une fois la confirmation de commande envoyée à l'Acheteur, aucune modification de prix ne pourra intervenir.

3.Délai d'exécution.
3.1 KERAMIS s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande.

3.2 Ce délai de livraison n'est donné qu'à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

3.3 Dès lors, sans préjudice de l'article 2.7, les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande s'ils sont inférieurs à 30 jours ouvrables. Au-delà de cette période, l'Acheteur pourra demander l'annulation de la commande en suspens et obtiendra le cas échéant le remboursement corrspondant, sans toutefois pouvoir solliciter une quelconque réparation supplémentaire telle que des dommages-intérêts ou pénalités.

4. Transport des marchandises.
4.1 Toute commande d'un montant minimum de 1.000€ HT sera livrée Franco de port à l'Acheteur, frais de port et d'emballage inclus. Cette offre n'est pas cumulable avec toute autre offre commerciale, remise ou réduction. En cas de livraison différée du fait de l'Acheteur (refus de prise de possession de la marchandise, absence,…), les frais de transports pour représentation et tous les frais annexes, dont les frais de stockage de la marchandise seront facturés à l'Acheteur.

4.2 Pour toute commande inférieure à 1.000€ HT, le port est à la charge de l'Acheteur.

4.3 En tout état de cause, le transport des marchandises, même organisé par nos soins, demeurera aux risques et périls de l'Acheteur ; KERAMIS est réputé avoir entièrement rempli son obligation de délivrance, dès lors qu'il aura remis les marchandises commandés au transporteur, qui les a acceptées sans réserves.

5. Réception des marchandises.
5.1 Lors de la réception, l'Acheteur doit contrôler la conformité des marchandises et des biens reçus, en présence du transporteur.

5.2 En cas d'avarie (film de garantie non conforme, marchandises manquantes, détériorées, inversion de produits…), les produits refusés ou non conformes devront IMPERATIVEMENT ETRE RESTITUES au transporteur, pour retour en notre usine.

5.3 Toute réserve ou protestation motivée doit impérativement être portée sur le récépissé ou la lettre de voiture, et confirmée au transporteur dans les conditions de l'article L133-3 du Code de commerce. Une copie de la réclamation devra être adressée à KERAMIS dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise par mail ou télécopie, le tout confirmé par un courrier recommandé avec AR adressé au siège de KERAMIS.

Le non-respect de ce délai et des modalités de notification, rendront irrecevables toutes réclamations et la responsabilité de Kéramis ne pourra pas être engagée.

5.4 Les mentions « *sous réserve de contrôle* » ou « *de déballage* », ou similaire, n'ont aucune valeur et ne sont jamais prises en compte en cas de litige.

5.5 Les produits KERAMIS quittent ses entrepôts en bon état de conservation, de qualité loyale et marchande. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies dénoncées. Il devra accorder à KERAMIS toute facilité pour procéder à leur constatation.

6. Réserve de propriété.
6.1 Le transfert de propriété des produits est conditionné au complet encaissement du prix de ceux-ci par KERAMIS, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

6.2 De convention expresse, KERAMIS pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession de l'Acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et KERAMIS pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

6.3 Le transfert des risques pesant sur les produits intervient dès leur remise au transporteur ou à l'Acheteur. La clause de réserve de propriété n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'Acheteur dès leur remise au transporteur, tel que prévu à l'article 4 des présentes CGV.

6.4 L'acheteur assurera les marchandises au profits de KERAMIS, contre tous les risques qu'elles peuvent courir ou occasionner dès leur remise au transporteur.

7. Conditions de paiement.
7.1 Les prix sont payables exclusivement en euros. Ils s'entendent HT, **départ** de l'entrepôt ou usines KERAMIS, **hors frais de transport, de douanes éventuels et assurances, qui restent par principe à la charge de l'Acheteur, dans les conditions de l'article 4 des présentes.** La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de l'émission de la facture par KERAMIS.

7.2 Le prix des matières premières étant sujet à variations, ils ne sont donc réputés fermes et définitifs qu'à l'acceptation par KERAMIS de la commande.

7.3 Sauf stipulation écrite contraire, pour toute première commande passée par l'Acheteur, ou pour toute commande passée suivant une période d'absence de commande d'un an, un règlement comptant au vu d'une facture pro forma est exigé.

7.4 Les factures suivantes seront réglées à 30 jours nets par LCR non acceptée, à compter de l'émission des factures.

7.5 Aucun escompte ne sera accordé pour règlement comptant avant l'échéance.

7.6 Tout défaut de paiement selon l'échéance fixée sera sanctionné, de plein droit par :
- Le versement, à titre de clause pénale, d'une indemnité de 15 % de toutes les sommes restant dues TTC,
- Le versement d'intérêts contractuels d'un montant équivalent au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points,
- Le remboursement de tous les frais correspondants imputés à KERAMIS, dont les bancaires et/ou judiciaires,
- Le versement de l'indemnité légale pour frais de recouvrement de 40€,
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues à KERAMIS, quel que soit les modalités de paiement initialement prévues.

7.7 En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à KERAMIS, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera, si bon semble à KERAMIS, non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

7.8 Sans préjudice des frais de stockage, la totalité du prix convenu sera due à KERAMIS en réparation du préjudice subi consécutivement aux manquements de l'acheteur.

7.9 KERAMIS se réserve le droit de suspendre l'exécution des ventes en cours et/ou d'exiger un paiement en contre remboursement pour les ventes futures jusqu'à parfait apurement de la situation, sans qu'aucun délai de préavis n'ait à être respecté et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être réclamée par l'Acheteur.

7.10 Sauf accord exprès, préalable et écrit de KERAMIS, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par l'Acheteur entre d'éventuelles sommes dues par KERAMIS et les sommes dues par l'Acheteur.

8. Conservation des produits.
8.1 La Date de Durabilité Minimale des Marchandises (DDM) correspond à la durée pendant laquelle sont garanties les qualités organoleptiques et nutritionnelles des produits KERAMIS, sous réserve du respect des conditions de stockage énoncées par KERAMIS. **L'Acheteur prendra connaissance de la DDM des marchandises et agira en conséquence en termes de distribution, dont il est seul responsable.**

8.2 L'Acheteur reconnaît avoir reçu de KERAMIS une information précise et complète sur les modalités d'usage et de conservation des produits livrés.

8.3 L'Acheteur s'engage à respecter les conditions optimales de stockage indiquées sur les étiquettes des biens et des marchandises livrés, ainsi que celles résultant des fiches techniques de KERAMIS. En cas de litige, il appartiendra à l'Acheteur de démontrer le respect de ces conditions.

9. Etiquetage.
9.1 Les marchandises mises à disposition par KERAMIS et leur étiquetage sont conformes à la réglementation communautaire en vigueur au moment de leur livraison par KERAMIS et publiée au journal officiel de l'Union Européenne.

9.2 Dès lors, conformément à l'article 10 des présentes CGV, s'il procédait à une vente en dehors du territoire national français, l'Acheteur serait seul responsable du respect des normes nationales du territoire de vente qui s'ajouteraient à la règlementation communautaire. **L'Acheteur garantit KERAMIS de toute action à son encontre qui pourrait être mise en œuvre consécutivement à une vente faite par l'Acheteur en dehors du territoire national français.**

9.3 Sans préjudice de l'alinéa précédent, si l'Acheteur souhaitait porter des modifications à l'étiquetage établi par KERAMIS, il devrait obtenir l'accord préalable et écrit de KERAMIS, à qui sera soumis tout projet d'étiquetage complémentaire ou modificatif. Cette demande contiendra tous les éléments justificatifs nécessaires et la traduction assermentée en français pour l'ensemble des mentions envisagées, textes règlementaires, analyses scientifiques établies ou tout autre document utile à la compréhension et à la justification des mentions envisagées, aux frais de l'Acheteur.

10. Conditions de commercialisation et territoire de vente de l'Acheteur.
10.1 L'Acheteur s'engage :
- soit, en qualité de grossiste, à procéder aux reventes des produits KERAMIS à des professionnels,
- soit à procéder lui-même à la transformation des produits KERAMIS pour sa propre fabrication.
L'Acheteur s'engage à ne pas revendre les produits KERAMIS en l'état à des non-professionnels, consommateurs.

10.2 L'Acheteur, dans les mêmes conditions que prévues ci-dessus, peut toutefois procéder à des ventes via internet, sous réserve du respect des conditions ci-après.

10.3 L'Acheteur, s'il développe la vente par internet, s'engage à revendre les produits KERAMIS exclusivement sur son propre site internet, agréé par KERAMIS expressément et préalablement à toute revente.

10.4 L'Acheteur n'aura pas recours aux sites internet de tiers et notamment aux plateformes de vente en lignes, incompatibles avec l'image des produits KERAMIS, destinés exclusivement au réseau spécialisé BIO haut de gamme.

10.5 Le site internet de l'Acheteur disposera d'un espace exclusivement consacré aux produits KERAMIS. Il ne recourra pas aux messages clignotants ou criards ou tout autre moyen susceptible de dévaloriser l'image haut de gamme des produits KERAMIS.

10.6 La qualité graphique, technique et esthétique du site devra être conforme à la charte graphique des produits KERAMIS. L'Acheteur s'engage à respecter les codes couleurs, la présentation des logos et la présentation des produits KERAMIS par des images de haute qualité. L'Acheteur s'engage à mentionner sur son site internet toutes les informations habituellement accessibles aux clients dans les points de vente physique : composition, valeur nutritionnelle, provenance…

10.7 L'Acheteur s'engage à informer sans délai KERAMIS de tout évènement juridique, affectant sa structure sociale ou personnelle (rachat, cession, absorption, fusion, changement de dénomination sociale, changement de nom commercial…).

10.8 Il pourra être remis à tout Acheteur, qui en fait la demande, une brochure faisant état de prix conseillés.

10.9 Pour chaque infraction à l'une des dispositions de l'article 10 des CGV, mainenue par l'Acheteur ou par un membre de son réseau malgré l'envoi par KERAMIS à l'Acheteur d'une mise en demeure de cesser ou faire cesser l'infraction dans un délai de 48 heures, l'Acheteur versera) KERAMIS la somme de 1000€ par infraction constatée à titre de clause pénale.

11. Garanties des produits.
11.1 S'agissant de denrées alimentaires, **les vices, les non-conformités affectant le produit vendu devront être dénoncés à KERAMIS, par écrit et confirmé par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 48 heures de leur révélation**, en précisant la quantité, la date de livraison, le numéro de lot et la DDM du produit concerné, afin de permettre à KERAMIS de contrôler le bien-fondé ou non de la réclamation.**Faute de respecter ces modalités d'information, aucune garantie ne saurait être mobilisable.**

11.2 Aucune demande et action en non-conformité ou vice caché ne pourra être engagée par l'Acheteur plus de 21 jours calendaires après la livraison des produits. La livraison des produits s'entend du jour prévu pour leur remise au transporteur ou à l'Acheteur à l'entrepôt KERAMIS, selon les termes de l'article 4 des CGV. Après l'expiration de ce délai, l'Acheteur ne pourra plus invoquer un vice ou la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle ou en défense à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par KERAMIS.

11.3 En cas de retard de livraison imputable à l'Acheteur, la garantie courra à compter de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu.

11.4 En tout état de cause, la garantie de KERAMIS n'inclut pas une mauvaise manipulation des produits de la part de l'Acheteur, la présence d'humidité causée par le recours à un mauvais procédé de manipulation, les risques naturels, les conditions de stockage, de transport et de conditionnement défaillantes, la présence d'insectes, sauf si ces vices préexistaient au moment du transfert de propriété, à charge pour l'Acheteur d'en rapporter la peuvre.

11.5 Au titre de cette garantie, KERAMIS ne sera tenu que de l'émission d'un avoir du même montant que les produits défectueux, hors taxe et frais accessoires éventuels, sans que l'Acheteur puisse prétendre à l'obtention de remboursement, dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

11.6 L'agréage des produits par l'Acheteur relève de sa seule responsabilité et n'est pas opposable à KERAMIS.

11.7 Le bénéfice de la garantie accordé à L'ACHETEUR ne pourra faire l'objet d'aucun transfert au profit d'un sous-acquéreur, sauf agrément préalable par KERAMIS.

12. Retour.
12.1 Tout retour de marchandises est soumis à l'accord préalable écrit de KERAMIS.

12.2 L'Acheteur devra restituer les produits en parfait état de revente (non abîmé, endommagé ou sali), correctement protégés et assurer leur conservation et transport conformément aux mentions de conservation et stockage des produits.

12.3 Sous cette condition, et après vérification qualitative et quantitative des marchandises retournées, si le défaut invoqué par l'Acheteur était avéré, KERAMIS émettra un avoir au profit de l'Acheteur du même montant que le prix des marchandises affectées du défaut, payé par l'Acheteur.

Un tel défaut, ne donnera pas lieu à une autre réparation, notamment est exclu le versement de toute indemnité et/ou dommages et intérêts.

12.4 Les retours non conformes à la procédure ci-dessus ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir. La marchandise correspondante sera conservée pendant un délai de huit jours aux frais de l'Acheteur, ce dernier en assumant les risques. Au-delà de ce délai, KERAMIS pourra en disposer librement, sans qu'aucune indemnité ni remboursement ne puisse être réclamé par l'acheteur.

12.5 Sauf accord écrit de KERAMIS, la réception de la marchandise renvoyée par l'Acheteur ne peut constituer un motif d'annulation ou de résolution du contrat de vente.

12.6 Une destruction des produits reconnus comme défectueux ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable et écrit de KERAMIS. L'Acheteur, responsable de la destruction, s'engage à remettre une attestation de destruction écrite contenant toutes les informations nécessaires à l'identification des produits détruits. En contrepartie, KERAMIS lui délivrera l'avoir du même montant que les produits reconnus défectueux, hors charge et hors frais accessoires.

13. Responsabilité.
13.1 Nonobstant toute clause contraire, **l'engagement de KERAMIS en matière de responsabilité délictuelle ou contractuelle, fondé sur la violation d'une obligation contractuelle, légale ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le montant hors taxe et éventuels frais accessoires de la vente concernée.**

13.2 La responsabilité de KERAMIS ne sera mobilisable que si le litige est supérieur à 10€ HT.

14. Propriété intellectuelle.
14.1 Les marques et les logos figurant sur les produits vendus par KERAMIS, sont protégés et déposés auprès des organismes compétents.

14.2 L'Acheteur ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les produits KERAMIS et notamment sur ces marques et logos. Il s'engage à les préserver et à ne pas porter atteinte aux droits et intérêts de KERAMIS et/ou de ses fournisseurs et partenaires.

14.3 L'utilisation de ces marques, logos et textes, sur tout support commercial ou autre par l'Acheteur, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, doit être soumise à l'autorisation préalable et écrite de KERAMIS.

14.4 Tous les documents techniques ou non, produits, photographies remis à l'Acheteur demeurent la propriété exclusive de KERAMIS et doivent lui être rendus à sa demande. Ils doivent être tenus confidentiels par l'Acheteur qui s'interdit de les communiquer à des tiers, pour quelque motif que ce soit.

14.5 L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de KERAMIS et/ou de ses fournisseurs et partenaires et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

14.6 L'Acheteur s'engage à cesser toute utilisation des logos, marques et textes, à première demande de KERAMIS.

14.7 Ainsi pour chaque infraction à l'une des dispositions de l'article 14 des CGV, maintenue par l'Acheteur malgré l'envoi par KERAMIS à l'Acheteur d'une mise en demeure de cesser ou faire cesser l'infraction dans un délai de 48 heures, l'Acheteur versera) KERAMIS la somme de 1000€ par infraction constatée à titre de clause pénale.

15. Force majeure.
15.1 Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

15.2 Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant KERAMIS de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de son personnel ou de ses fournisseurs ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou toute autre rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à KERAMIS.

15.3 Dans de telles circonstances, KERAMIS préviendra l'Acheteur par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, le contrat liant KERAMIS et l'Acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

15.4 Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par KERAMIS et l'Acheteur pourra être résolu par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

15.5 Cette résolution prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

16. Droit applicable.
Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par le Droit français.

17. Compétence – Contestation.
17.1 En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs engagements, les parties rechercheront de bonne foi, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. La partie la plus diligente adressera un courrier recommandé en ce sens à l'autre afin d'organiser une discussion effective.

17.2 En cas d'échec de cette discussion ou d'absence de réponse au courrier recommandé passé un délai d'un mois suivant sa première présentation, les dispositions ci-dessous relatives au recours judiciaire pourront être mises en œuvre.

17.3 À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE TEL QUE SUSVISÉ, LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON, FRANCE, SERA SEUL COMPÉTENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE OU DE CONTESTATION RELATIVE À LA FORMATION, L'EXÉCUTION, L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OU DU CONTRAT DE VENTE ENTRE LES PARTIES.

17.4 Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents de l'Acheteur puissent mettre obstacle à l'application des présentes.

17.5 Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être traduites en plusieurs langues pour des raisons pratiques. Toutefois, seul le texte français fera foi en cas de litige ou de divergences d'interprétation.

18. Indicateurs pris en compte dans la détermination du prix
Le prix des produits vendus est déterminé en prenant en compte, lorsqu'ils existent pour le produit concerné, les indicateurs suivants :

- indicateurs de coût de production en agriculture :
Indice IPAMPA, séries :
o 01.02 – énergie et lubrifiant
o 01.06 – matériel et petit outillage
o 01-07 – entretien et réparation
o 01-09 – frais généraux
o 02 – biens d'investissement

- indicateurs relatifs aux prix du marché :

Cotation RNM « Produits laitiers œufs collectivités (cours Grossistes) »

Au jour de rédaction des CGV, à la connaissance de KERAMIS, il n'existe pas d'indicateur relatif aux prix du marché des produits d'épicerie Bio. KERAMIS s'engage à les prendre en compte dès qu'ils seront publiés.

-indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine, à la traçabilité ou au respect d'un cahier des charges :

Au jour de rédaction des CGV, à la connaissance de KERAMIS, il n'existe pas de tels indicateurs. KERAMIS s'engage à les prendre en compte dès qu'ils seront publiés.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE KERAMIS CHAQUE MOIS
AU TRAVERS DE NOS NEWSLETTERS :

A DÉCOUVRIR ÉGALEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET

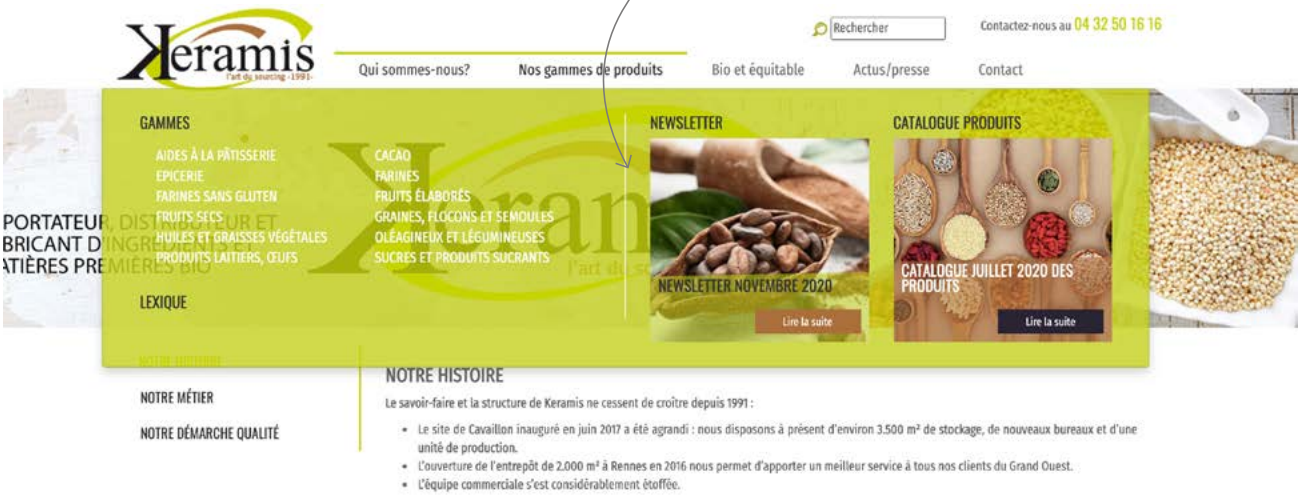

Tous les papiers se trient et se recyclent
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

CONTACT :
Tél. 04 32 50 16 16 - ingredients@keramis.bio
RETROUVEZ NOS PRODUITS SUR **WWW.KERAMIS.BIO**

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. - www.mangerbouger.fr

MATIÈRES PREMIÈRES & INGRÉDIENTS BIO